



PUBLIC

Les Décideurs, Acquéreurs et/ou Distributeurs de produits professionnels de type 8, 15 et 21.

PRE-REQUIS

Aucun

DUREE

7 heures (1 jour)

EVALUATION

- Evaluation des acquis de la formation (QCM formalisé de 30 questions)
- Evaluation de la formation
- Attestation de fin de formation

LIEU

En distanciel ou en présentiel, en inter-entreprise ou en intra-entreprise.
Calendrier sur notre site internet.

TARIFS

- 1 jour de formation : **190 €**
- Prix net, non soumis à TVA (Art. 261.4.4a du CGI)

CONTACT ET INSCRIPTION

contact@adeovia.fr / Tel : 07 64 79 94 45

Référent handicap : stephane.samolej@adeovia.fr

6 rue du Sentier
91390 Morsang-sur-Orge
www.adeovia.fr

Nom du certificateur :
**Ministère de la Transition Ecologique
et de la Cohésion des Territoires**

Date d'enregistrement :
01/01/2024

Répertoire Spécifique - N° de fiche :
RS6441

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation sur les produits de protection du bois, les produits avicides et les produits antialissures.
- Comprendre les risques liés à l'utilisation des produits de protection du bois, des produits avicides et des produits antialissures et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement.
- Contribuer à limiter le recours aux produits de protection du bois, aux produits avicides et aux produits antialissures en privilégiant des alternatives non chimiques.
- Assurer une utilisation durable des produits de protection du bois, des produits avicides et des produits antialissures dans le cadre d'une activité professionnelle.
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits de protection du bois, des produits avicides et les produits antialissures (gestion des effluents, des déchets organiques,...).

CONTENU

Introduction

1. Contexte
2. Introduction au certificat individuel pour l'activité « utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels »
3. Définitions

Partie 1 – Cadre réglementaire

1. Cadre réglementaire européen et français
2. Arrêté Certibiocide
3. Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)
4. Fiche Technique (FT)
5. Fiche de Données Sécurité (FDS)
6. Stockage et transport des produits biocides

Partie 2 – Les oiseaux, les xylophages, les biosalissures

1. Oiseaux et moyens de lutte
 - a. L'identification du nuisibles
 - b. Les dégâts occasionnés
 - c. Les moyens de lutte

2. Xylophages et moyen de lutte
 - a. L'identification des nuisibles
 - b. Les dégâts occasionnés
 - c. La maîtrise des risques
 - d. Les moyens de lutte
3. Biosalissures et moyens de lutte
 - a. L'identification des nuisibles
 - b. Les dégâts occasionnés
 - c. Les moyens de lutte

Partie 3 – Prévention des risques pour l'environnement

1. Contexte
2. Étiquette et informations écotoxicologiques
3. Risques environnementaux et gestion des risques
4. Gestion des déchets

Partie 4 – Prévention des risques pour la santé humaine

1. Danger lié aux produits biocides
2. Analyse du(des) danger(s) et du(des) risque(s)
3. Risques liés aux produits biocides
4. Mesures de protection
5. Conduite à tenir en cas d'accident

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Dossier technique remis au stagiaire
- Présentation sur écran
- Etude de cas
- Echanges et partages

MODALITES ET DELAIS D'ACCES AUX FORMATIONS

Les modalités et les délais d'accès à nos formations sont détaillés dans nos Conditions Générales de Ventes, accessibles sur notre site internet.